

Générosité des Soleurois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Danses du nouvel-an.

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'article intitulé : « A propos du Nouvel-An, » je vous ai entretenu dernièrement des mascarades et des bals qui se font à l'occasion du passage d'une année à l'autre et des mesures que LL. EE. de Berne avaient jugé à propos de prendre pour prohiber ces divertissements.

Voici, pour faire pendant à cet article, une simple, mais très authentique histoire qui m'a été contée dernièrement et qui a eu pour scène la paisible localité de X... dans notre district.

La jeunesse de cette petite ville organisait, comme d'usage, un bal pour le nouvel-an. Filles, garçons, femmes et hommes, célibataires ou mariés, jeunes et vieux, chacun y était cordialement invité et admis, au grand plaisir de tous.

Il y a quelques années, la jeunesse crut cependant devoir déroger au principe d'admettre tout le monde à ses danses et décida de ne tolérer dorénavant l'entrée des bals qu'aux jeunes gens, célibataires des deux sexes. Etait-ce la présence innombrable des gens mariés qui, dans leurs évolutions, gênait ces galants par des coudolements sans cesse répétés ? Etait-ce peut-être aussi l'exiguïté du local qui avait poussé ces jouvenceaux à prendre une pareille détermination ? Je l'ignore ! Bref, cette année-là, les jeunes gens seuls eurent accès au bal.

Après avoir eu connaissance de la mesure quelque peu sévère qui avait été prise à leur égard, les *mariés* proférèrent d'abord quantité de menaces contre l'égoïste jeunesse ; on voulait lui chercher querelle, l'on se battrait, s'injurierait, que sais-je ? Fort heureusement, l'un d'eux proposa *dè féré di dzowenés l'honneur qu'on fà di tsins* ; c'est-à-dire de ne s'inquiéter que de soi-même.

Ils ne se tinrent cependant pas pour battus. Désolés qu'ils étaient de ne pouvoir, au nouvel-an de cette année-là, faire tourner leurs aimables moitiés, les mariés résolurent de prendre une petite revanche. Une entente eut lieu dans laquelle il fut décidé d'organiser un bal, dont l'entrée serait interdite aux jeunes de la façon la plus absolue.

Voici les résolutions prises à ce sujet :

1. L'entrée du bal sera très sévèrement interdite à la jeunesse ;

2. Le bal aura lieu quelques jours après celui des jeunes gens ;

3. La musique devra être composée exclusivement d'hommes mariés ;

4. Le local de danse devra être fourni par un aubergiste ou toute autre personne mariée.

Les obligations imposées par les deux premières conditions de ce célèbre pacte étaient faciles à satisfaire ; mais les deux autres donnèrent joliment du fil à retordre.

Pour la musique, la clause jugée impossible fut mise de côté. Il aurait été, en effet, très difficile de remplacer un clarinette non marié par son confrère de la fanfare du village voisin, qui, lui aussi était peut-être célibataire ; un trombone, par celui d'un autre village, etc., etc.

La quatrième condition ne fut pas non plus facile à exécuter. Tous les cafetiers et aubergistes de la ville n'avaient pas un local ou un emplacement pouvant être utilisé dans ce but. Et du reste les uns étaient célibataires, les autres veufs ou vieux garçons : nouvelle difficulté !

Après mûre délibération, il fut enfin décidé que le bal aurait lieu chez X, veuf en secondes noces, et qui était sur le point de convoler pour la troisième fois.

Le bal des *mariés* eut donc lieu ; tout se passa en bon ordre et aucune danseuse ne fut obligée de *vendre les séchons*, c'est-à-dire de rester sur un banc en attendant un aimable cavalier. Le bal fut terminé à quatre heures du matin.

Les jeunes gens, vexés de cette revanche, tentèrent bien de s'introduire dans ce bal, mais ce fut en vain ; ils se retirèrent après avoir entendu la lecture de l'article premier des conditions.

Quelques heures après, où tout le monde était en liesse, les jeunes gens firent une nouvelle tentative de conciliation et fraternisèrent avec les vieux, après avoir payé cinq francs pour la carte d'entrée.

Dès lors, hommes, femmes, garçons et filles, etc., tout le monde est admis à V... aux danses du nouvel-an.

Aigle, le 5 janvier 1892.

C. T.

Générosité des Soleurois.

En 1318, Léopold, surnommé le Glorieux, cet ennemi acharné des Suisses et qui avait perdu contre eux la bataille de Morgarten, vint, avec 18,000 hommes, mettre le siège devant Soleure, qui marchait à grands pas vers la liberté. Il voulait punir les habitants de cette ville de leur attachement à Berne et surtout de ce qu'ils s'étaient déclarés en faveur de Louis de Bavière dans ses démêlés avec celui-ci. La ville de Soleure n'avait pour se défendre que le courage de ses habitants et la prudence consommée de son avoyer, Ulrich de Reich. Depuis six semaines, elle soutenait un siège qui l'avait réduite aux plus dures extrémités et avait vaillamment repoussé plusieurs assauts. Tout à coup, une fonte subite de neiges, jointe à des orages redoublés, enfla l'Aar et tous les torrents qui grossissent cette rivière. Campés sur les deux rives, les Autrichiens coururent bientôt un grand danger, qu'augmenta encore l'imprudente opiniâtreté de Léopold. Le prince s'obstinant à combattre les éléments, avait défendu à ses soldats de gagner les coteaux voisins et, pour conserver le pont par lequel les deux parties de son armée communiquaient, il l'avait chargé d'hommes et de chevaux. Cependant, comme pour sauver la ville qu'il baigne, l'Aar s'accroît à chaque moment, les tentes flotent déjà sur ses ondes rapides et des cris de détresse retentissent de l'une à l'autre rive. Pour comble d'infortune, le pont surchargé s'ébranle, un craquement épouvantable se fait entendre, les chaînes qui le retiennent se brisent, les eaux l'entraînent et tous les malheureux soldats qui le couvraient sont submergés ; on n'entend plus que des cris de détresse. Alors, oubliant qu'ils sont ennemis pour se rappeler qu'ils sont hommes, les Soleurois, émus d'une irrésistible compassion, se jettent sur tous les bateaux et les radeaux qui servaient à leur défense, affrontent au péril de leur vie l'impétuosité de la rivière, volent au secours des Autrichiens qu'emporte le courant, et en arrachent un grand nombre à une mort certaine. Ils poussent même la générosité jusqu'à leur fournir des aliments et des vête-

ments et les renvoient sans rançon dans leur camp. Léopold, forcé d'apprécier ce trait de générosité des habitants de Soleure et craignant, non sans raison, que ses soldats ne voulussent plus combattre contre des hommes qui s'étaient montrés si généreux à leur égard, se décida à lever le siège; il fit la paix avec les Soleurois et alla porter plus loin son humeur inquiète et ses armes.

MUR MITOYEN

L'avenue du Bois de Boulogne est bordée d'hôtels princiers. La finance, le haut commerce, la diplomatie et le théâtre s'y coudoient. Parmi ces hôtels se sont glissées, dans ces dernières années, quelques maisons de rapport, et la vue de ces hautes maisons à cinq étages dépare l'ensemble. C'est du moins l'opinion générale.

Or, une maison, une bicoque, située entre les hôtels de deux des plus riches propriétaires de l'avenue, était à vendre. M. B., le joaillier, la voulait pour agrandir son jardin: il se rendit à l'adjudication et devint acquéreur du lot pour une bouchée de pain: cent soixante mille francs.

Déjà il se frottait les mains et faisait des plans fort beaux sur le papier, tout comme le grand Frédéric voulant abattre le moulin de Sans-Souci.

Cependant, un beau matin, M. B. se réveilla avec un mot de son notaire, l'avertissant d'une surenchère qui était arrivée au dernier moment; la maison lui était soufflée.

Était-ce possible? M. B. court chez le notaire. Rien de plus vrai: son voisin, M. E., le dentiste bien connu, avait fait le mort pendant les enchères, et s'était contenté d'arriver à la dernière limite, avec une formidable surenchère; la bicoque lui revenait, tous frais payés, à 410,000 francs.

M. B. court chez le voisin.
— C'est affreux; vous m'avez joué un tour... Je voulais abattre cette maison pour agrandir mon jardin.

— Et moi, je la voulais pour la remplacer par une maison de rapport.

— Une maison de rapport! Mais vous voulez m'étouffer. Mon hôtel et mon jardin perdent toute leur valeur. Dites-moi plutôt que vous voulez cent mille francs de bénéfice.

— Du tout, l'affaire est excellente, je la garde.

— Puisque c'est une affaire, que vous importe sa nature! fixez votre chiffre.

— Aucun.

— Deux cent, trois cent mille francs?

— Mais non.

— Cinq cent mille?

— Pas davantage.

M. B. s'en alla la mort dans l'âme. Rien ne pouvait toucher son féroce voisin.

A quelque temps de là, les ouvriers arrivèrent. La bicoque fut abattue, et, les fondations creusées, une maison commença de s'élever.

Un étage, deux étages, trois étages: M. B., à sa fenêtre, regardait avec terreur cette ascension menaçante de la maison de rapport. Elle devait avoir cinq étages.

Au troisième étage, il n'y tint plus. Il retourna chez son voisin:

— Voulez-vous huit cent mille francs?

— Mais non. Je ne veux rien que ma maison de rapport. Je suis aussi riche que vous, et ça m'amuse de faire bâtir.

— C'est votre dernier mot?

— Oui.

— Eh bien, tant pis pour vous!

— M. B. courut chez son architecte, s'informa de la distance à laquelle il avait le droit de faire bâtir en face du nouvel immeuble, et, apprenant qu'il suffisait de deux mètres, il commanda aussitôt... un mur, vous entendez, un mur tout nu, tout blanc, sans jour et sans ornement; un mur aussi haut que les cinq étages de la maison, un mur à se casser le nez dès que les futurs locataires mettront la tête à la fenêtre.

Et le mur s'éleva, à la grande joie des voisins qui assistent à cette lutte homérique.

Epais, banal, le mur terrible monte toujours, et c'est maintenant M. E. qui frémit et court chez M. B.

— Mais c'est affreux!

— Je ne dis pas non.

— Vous me bouchez la vue et la lumière.

— C'est possible.

— Je vous ferai un procès.

— Impossible, c'est mon droit.

— Alors, que voulez-vous?

— Rien.

— Combien vous coûtera ce mur?

— Une bagatelle: soixante-quinze mille francs.

— En voulez-vous deux cent mille?

— Vous plaisantez.

— Cinq cent mille?

— Inutile; je suis riche, aussi riche que vous, et ça m'amuse de faire bâtir.

L'affaire en est là. Les millions font le volant sur la raquette, entre les deux voisins, tous deux aussi riches et également entêtés.

(Echo de la semaine.)

Le *Semur vaudois*, rendant compte de l'inauguration du temple restauré de Champvent, publie les renseignements qui suivent sur les trois cloches de la nouvelle église.

1^{re} CLOCHE (la plus grande) fondue en 1890, pèse vingt quintaux, donne le *mi*, inscription, vers de M. le professeur Emery, ancien pasteur de Champvent.

Du clocher de Champvent je suis la grosse cloche.
Le dimanche matin, aux premiers feux du jour,
Ma sonore cadence annonce loin et proche
Les louanges du Dieu de justice et d'amour.
Aux heures du bonheur c'est la reconnaissance
Que mon airain joyeux rappelle au laboureur;
Aux jours sombres et noirs c'est la douce espérance
Que ma voix grave et forte éveille dans son cœur.

2^{me} CLOCHE 1891, sol.
Ecoutez...! Ma voix argentine
Retentit joyusement
Sur le sommet de la colline
De mon village de Champvent.
Elle nous dit: « Paix sur la terre,
» Envers tous bonne volonté:
» Soyez chacun pour votre frère
» Un frère plein de charité.
» Travail, crois, espère, prie;
» Cherche avant tout les nouveaux cieux
» Où nous attend une patrie
» Quand la mort vient fermer nos yeux.

3^{me} CLOCHE, si.
Une des anciennes cloches, la plus grande

du clocher démolie. Elle a la date de 1514 et l'inscription suivante en latin, inscription dont nous ne prétendons pas comprendre le sens et que nous ne lisons peut-être pas exactement.

Jesus Maria mentem (!) sanctem (!?) spontaneam honorem Deo et patriae liberatio.

Jésus. Marie. L'Esprit Saint.

Don fait à Dieu et au pays comme honneur volontaire.

La sacotse.

(Suite).

Rique l'avai portant repétachà déviant de parti, avoué on bet d'attatse; mà lo couai s'étai dégrussi ài pertes que l'avai fé, et l'avai sénà la sacotse. Sè revirè tot lo drài, et coumeint n'avai nion reincontrà qué cé qu'allàvè ài bàozès, sé peinsà dè la retrovâ. Portant! se sè desai, se l'avé laichà corè su lo tsemin, y'aré oiù senailli lè napoléions et lè pices dè cinq francs! Adon sè rassovint que l'avai martsu su l'herba et que lài s'étai mémameint étai po sè reposà onna vouarbetta ein crousseint on bocon dè crotson. Retornè à la pliace; ye vâi bin iò l'herba étai troupenâie; mà pas mé dè sacotse què d'âno rodzo; et portant lài seimblie qu'on vâi dâi pas dein l'herba, que l'est don bin quie iò l'a perdiâ. Vito sè reinmodè contrè la vela, po trovâ lo publicateu et lài derè dè tabornâ qu'on avai perdu onna sacotse et que y'avai n'a bouna recompeinsa po cé que l'avai trovâie, se la rapportâvè. Ye dit mémameint à l'orolhie dâo publicateu que volliâvè bailli cinq ceints francs et petétrè oquie dè plie. Après cein, ye tracè po l'hotò, po lo derè à son frère, sein avai revu l'homo dâi bàozès.

Lo frère sè conteintâ dè derè: l'est foteint! mà ne fe min dè reprodzo à Rique et traçà po la vela, iò on lài dit que cein dévessâi être l'homo à la tsairretta qu'avai trovâ l'affèrè; et coumeint lo Brétson n'ousâvè rein fèrè sein son frère, revint vai Rique et lài fâ:

— Diéro vao-tou bailli à cé que l'a trovâie?

— Porquie? sâ-tou quoui l'est?

— Oi, cein dussè être cé que ramassè lè baözès.

— Ah! ah! Eh bin, se ne manquè rein, lài baillo dou ceint cinquanta francs.

— Ma fâi, cein vaut bin cein, repond lo frère.

— Portant dou ceint cinquanta francs, l'est on rudo ardzeint; mè seimblie que ceint francs sarâi bin prâo, kâ avoué vingt pices on pâo atsetâ onna modze.

— Aloo!

— Et onco, po on coo que ramassè lè bàozès, ceint francs, l'est la mâiti dè trào! sarâi dein lo cas dè se mettrè à bâirè; cinquanta francs, cein sarâi bin bio!

— Binsu, et se sè soulè sarâi dein lo